

Image not found or type unknown



Donnation de biens immobiliers

Par **jsch1892**, le **17/09/2009 à 18:37**

Bonjour,
Lors du divorce de mes parents la maison familiale a été mise en donation à moi et ma soeur avec l'usufruit accordé à mon père. Je souhaiterai savoir si mon père a le droit de nous interdire l'accès de la maison à moi ou a ma soeur.
Je vous remercie d'avance pour votre réponse